

programme communs avant la prochaine assemblée, alors que la question fera certainement l'objet d'une étude sérieuse? Je pense notamment à des pays,—et la liste n'est certainement pas exclusive,—comme l'Irlande, qui a appuyé la discussion de ce problème à la dernière assemblée, la France, l'Italie, la Belgique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il me semble que ce pourrait être, de la part du Canada, une initiative utile à prendre en cette affaire.

Le ministre a soulevé d'autres questions qui ont été étudiées à l'assemblée des Nations Unies et qui m'ont fort intéressé...

**L'hon. M. Smith:** Je me demande si le chef de l'opposition me permettrait de lui poser une question?

**L'hon. M. Pearson:** Bien sûr.

**L'hon. M. Smith:** J'essaie de préciser ma pensée sous forme de question. Est-ce que le chef de l'opposition préconise la reconnaissance immédiate? Il m'a fait le compliment d'être mystifié. J'ignore le principe qu'il défend. Peut-il m'aider?

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, apparemment, le ministre ne saisit pas aussi clairement ce que je préconise, que moi je saisissais ce qu'il préconisait. Il préconisait une politique extrêmement prudente, consistant à ne rien faire à l'heure actuelle et à garder tous les problèmes à l'étude, de sorte que, lorsque le moment viendrait de faire quelque chose, on agirait comme il conviendrait. Or, je formule ici certaines propositions qui aideront le ministre à maintenir cette politique et peut-être même à aller un peu plus loin, de sorte que si cette situation se présente à la prochaine assemblée des Nations Unies,—comme elle se présentera il n'y a aucun doute,—la politique canadienne aura déjà été étudiée à la lumière de celle de certains autres pays amis, et peut-être qu'une attitude prudente et constructive pourra être adoptée. Ce que je veux signaler c'est que ce ne sera pas facile d'éviter une décision sur cette question beaucoup plus longtemps, parce que,—et c'est là un point très important,—les événements en Corée, qui ont écarté la reconnaissance jusqu'à il y a quelques années, n'influencent guère plus sur ce problème à l'heure actuelle.

Peut-être, lorsque le moment sera venu de discuter cette affaire, à propos des crédits, à la lumière des conseils que je viens de lui donner, le ministre sera-t-il un peu plus concret dans ses déclarations, et peut-être aurai-je moi-même des propositions plus concrètes à formuler.

**L'hon. M. Smith:** Je remercie le chef de l'opposition.

[L'hon. M. Pearson.]

**L'hon. M. Pearson:** Le ministre a dit qu'à la dernière assemblée, il ne s'était pas fait grand chose pour donner suite à l'idée qui, je le sais, le préoccupe beaucoup, comme elle préoccupe un grand nombre d'entre nous. Je veux dire donner suite à l'initiative qui a eu tant de succès, c'est-à-dire la création de la force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, afin d'établir un organisme permanent grâce auquel, si un état d'urgence survenait à l'avenir, nous pourrions faire intervenir les Nations Unies plus rapidement et peut-être plus efficacement qu'il ne serait possible de le faire autrement. J'avais espéré qu'on aurait pu y donner suite; aucun des arguments signalés,—du moins autant que je puisse m'en rendre compte,—ne me paraît valable. Ce n'est pas une armée internationale de grande envergure que je propose. Il ne saurait en être question. Je ne propose pas l'établissement d'une force policière internationale capable de faire face à tout agresseur décidé à commettre une agression. Je pense à ce genre de force qui s'est révélée si utile au Moyen-Orient, et dont on pourrait avoir besoin un de ces jours à Berlin ou dans d'autres zones dangereuses, pour établir l'ordre dans une région troublée, ordre qui ne pourrait pas être rétabli par des forces nationales.

Si l'on doit faire cela,—et lorsqu'une crise éclatera et qu'un état d'urgence surgira, les gens de New-York diront: "C'est une excellente idée, allons-y",—alors, pourquoi ne pas nous préparer d'avance à cette situation en établissant un petit organisme permanent à New-York, auquel les gouvernements qui le désirent pourraient affecter certaines de leurs forces armées qui pourraient être entraînées et préparées à assumer ce rôle particulier.

Le ministre a dit qu'aux Nations Unies on s'inquiète de la diversité des problèmes que cet organisme pourrait avoir à régler. C'est là l'une des raisons pour lesquelles nous devrions disposer de ce genre d'organisme permanent; car, ce serait un organisme flexible, et je suis sûr qu'on pourrait l'adapter au genre de situation qu'il avait à l'esprit. Nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, avons espéré, comme j'en suis sûr le ministre l'avait espéré également, qu'à la dernière assemblée des Nations Unies, on aurait pu faire quelque chose. Si nous ne profitons pas bientôt de la situation créée par la première initiative heureuse des Nations Unies dans ce domaine, nous perdrons peut-être une occasion qui ne se représentera pas de sitôt. Je sais qu'une proposition a été formulée lors de la dernière assemblée et il a été extrêmement décourageant de voir qu'on ne pouvait rien faire à ce sujet. Je crois connaître la principale raison de la faillite de la proposition du secrétaire général. Dès qu'elle a cessé